



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division

L'Esplanade Laurier

East Tower, 4th floor,

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Title - Sujet Mise à niveau TVCF - Établ. Kent	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-198399/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-198399	Date 2019-01-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-467-76002	
File No. - N° de dossier hn467.21120-198399	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-21	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dubé, Robert	Buyer Id - Id de l'acheteur hn467
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-1526 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 943-7620
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198399/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198399

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198399

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

MODIFICATION #001

Cette modification vise à :

- A) Fournir le procès-verbal de la visite obligatoire des lieux du 10 janvier 2019;
- B) Répondre aux questions de l'industrie au cours de la visite;
- C) Apporter des révisions et/ou clarifications à la demande de proposition (DDP); et
- D) À prolonger la date de fermeture de la demande de proposition (DDP).

A) Fournir le procès-verbal de la visite obligatoire des lieux du 10 janvier 2019.

Procès-verbal de la visite des lieux

Au cours de la visite des soumissionnaires à l'Établissement Kent, 4732, chemin Cemetery, Agassiz (C.-B.) des observations émises sur les lieux ont soulevé quelques questions. Le présent document a pour but de clarifier et d'uniformiser l'information fournie aux soumissionnaires afin d'éliminer toute ambiguïté.

La visite obligatoire des lieux incluait les items suivants:

- Tous les soumissionnaires ont signé la feuille de présence et ont vérifié que le nom de l'entreprise à côté de leur nom correspond à l'entreprise qu'ils représentent et sera l'entreprise qui soumettra une soumission.
- Introduction des personnes responsables de la visite de lieux.
- Une copie des protocoles et procédures pour la visite des lieux a été distribuée à chaque participant et a été revu.
- L'autorité technique de SSC a donné une description générale du site et des différentes zones du projet. Une copie des dessins du projet et du site ont été distribués à tous les soumissionnaires.
- Les soumissionnaires ont été invités à commencer la visite des lieux par l'autorité technique de SSC. Les différentes zones et pièces ont été visitées et des informations spécifiques ont été fournies sur l'équipement actuel à mettre hors service et le nouvel à être installé.
- Après la visite, les soumissionnaires ont été invités à une rencontre dans la salle de réunion des visiteurs afin de conclure et de poser des questions.

CLARIFICATIONS AU COURS LA VISITE DES LIEUX:

1. L'entrepreneur devra coordonner tous les travaux avec les autres corps de métier, les opérations de SSC, l'administration de l'Établissement, le personnel de l'infrastructure et le personnel de sécurité de SSC. Le personnel de l'entrepreneur sera escorté en tout temps pendant l'exécution des travaux sur le site du projet.
2. Dans le cas où une équipe d'installation se rend sur le site, mais est incapable d'effectuer le travail en raison de perturbations ou d'autres retards résultant des exigences opérationnelles de SSC sur le site, l'entrepreneur doit immédiatement aviser l'escorte sur place et l'autorité technique.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198399/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198399

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198399

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

3. SSC fournira le personnel nécessaire pour escorter les travailleurs dans leurs locaux.
4. Voir les dessins et photos pour le travail additionnel point 1 à l'appendice 1 de la modification 1 pour l'information au sujet de caméras supplémentaires et du stockage en réseau (NAS).

B) QUESTIONS AU COURS DE LA VISITE DES LIEUX:

QUESTION 1:

Est-ce qu'un local sera disponible pour que l'entrepreneur puisse entreposer les outils, les matériaux et l'équipement nécessaire à l'installation du système TVCF?

RÉPONSE 1:

Oui, un espace ou un local sécurisé sera disponible. Si nécessaire, l'entrepreneur pourra installer temporairement une boîte à outils verrouillable et / ou un conteneur sur les lieux.

QUESTION 2:

Quelles sont les heures normales de travail pour l'exécution des travaux?

RÉPONSE 2:

Veuillez-vous référer à la Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions de la DDP, à la section 3.1.2.3 :

Les heures normales de travail sont du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

C) Apporter des révisions suivantes à la demande de proposition (DDP)

À la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION ET FEUILLE DE COMPTAGE

SUPPRIMER:

Les sections 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3 suivantes :

2.2.1 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et compétences du gestionnaire de projet (et de son suppléant principal) (pour un maximum de 12 points)

Afin de maximiser le nombre de points attribués, la proposition doit inclure les éléments suivants pour chaque ressource identifiée:

- a) Une description détaillée (y compris les dates – mois et année) le nombre d'années d'expérience dans le rôle spécifié pour des projets comparables du point de vue de taille, de valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients et des responsabilités.
- b) Leur certifications professionnelles – au moins l'une des suivantes : PMP, PMI, MBA, ing., ou baccalauréat.
- c) Une copie de leur certification ou de leur diplôme.

La proposition doit indiquer que soit le gestionnaire de projet désigné ou son suppléant principal possèdent les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'EET.

(0 points) – Aucun gestionnaire de projet et suppléant principal n'est précisé.
L'un des deux ou les deux ne possèdent pas une expérience suffisante de projets de taille et de complexités comparables, indépendamment des certifications techniques.

(4 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal du gestionnaire de projet
L'un des deux ou les deux possèdent :

- i. moins de 4 années d'expérience relative à des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possèdent aucune certification.

(6 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal du gestionnaire de projet
L'un des deux ou les deux possèdent :

- i. moins de 4 années d'expérience relative à des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. des certifications professionnelles.

(8 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal du gestionnaire de projet
L'un des deux ou les deux possèdent :

- i. entre 4 et 10 années d'expérience relative à des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. des certifications professionnelles.

(12 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal du gestionnaire de projet
Les deux possèdent :

- i. plus de 10 années d'expérience relative à des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. des certifications professionnelles.

***Nombre minimal de points obligatoires requis : 6**

Total de la sous-section

2.2.2 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et compétences du superviseur (et de son suppléant principal) (pour un maximum de 8 points)

Afin de maximiser le nombre de points attribués, la proposition doit inclure les éléments suivants pour chaque ressource identifiée:

- a) Une description détaillée (y compris les dates – mois et année) le nombre d'années d'expérience dans le rôle spécifié pour des projets comparables du point de vue de taille, de valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients et des responsabilités.
- b) Copie de leur certification professionnel ou diplôme technique, dans les domaines de l'électricité, de l'électromécanique, de l'électronique, de la mécanique, du développement de logiciels ou des télécommunications
Note : les attestations de cours offerts par un fabricant ne sont pas considérées comme l'équivalent d'un diplôme.

La proposition doit indiquer que soit le superviseur de projet désigné ou son suppléant principal possèdent les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'EET.

(0 points) – Superviseur de projet et suppléant principal du superviseur de projet
L'un des deux ou les deux ne possèdent pas une expérience de supervision suffisante de projets de taille et de complexités comparables, indépendamment des certifications professionnelles.

(4 points) – Superviseur de projet et suppléant principal du superviseur de projet
L'un des deux ou les deux possèdent :
i. moins de 4 années d'expérience de supervision de projets de taille et de complexité comparables;
ii. ne possèdent aucune certification ou preuve d'équivalence.

(6 points) – Superviseur de projet et suppléant principal du superviseur de projet
Les deux possèdent :
i. au moins 4 années d'expérience de supervision de projets de taille et de complexité comparables;
ii. des certifications techniques ou preuves d'équivalence.

(8 points) – Superviseur de projet et suppléant principal du superviseur de projet
Les deux possèdent :
i. plus de 10 années d'expérience de supervision de projets de taille et de complexité comparables;
ii. des certifications techniques ou preuves d'équivalence.

***Nombre minimal de points obligatoires requis : 4**

Total de la sous-section

2.2.3 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et compétences du technicien (et de son suppléant principal) (pour un maximum de 8 points)

Afin de maximiser le nombre de points attribués, la proposition doit inclure les éléments suivants pour chaque ressource identifiée:

- a) Une description détaillée (y compris les dates – mois et année) le nombre d'années d'expérience dans le rôle spécifié pour des projets comparables du point de vue de taille, de valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients et des responsabilités.
- b) Copie de leurs certifications techniques, dans les domaines de l'électricité, de l'électromécanique, de l'électronique, de la mécanique, du développement de logiciels ou de la programmation informatique incluant les certifications des fabricants.

La proposition doit indiquer que soit le superviseur de projet désigné ou son suppléant principal possèdent les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'EET.

(0 points) – Technicien et suppléant principal

L'un des deux ou les deux ne possèdent pas une expérience suffisante de projets de taille et de complexités comparables, indépendamment des certifications techniques.

(4 points) – Technicien et suppléant principal

L'un des deux ou les deux possèdent :

- i. Entre 6 mois et 4 années d'expérience relative à des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. aucune certification technique ou preuve d'équivalence.

(6 points) – Technicien et suppléant principal

L'un des deux ou les deux possèdent :

- i. au moins 4 années d'expérience relative à des projets de taille et de complexité similaires;
- ii. des certifications techniques ou preuves d'équivalence.

(8 points) – Technicien et suppléant principal

Les deux possèdent :

- i. plus de 10 années d'expérience relative à des projets de taille et de complexité similaires;
- ii. des certifications techniques ou preuves d'équivalence.

***Nombre minimal de points obligatoires requis : 4**

Total de la sous-section

REEMPLACER PAR :

2.2.1 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et qualifications du gestionnaire de projet et de son suppléant principal (pour un maximum de 12 points)

La proposition devrait indiquer que le gestionnaire de projet désigné et son suppléant principal possèdent tous les deux :

- a) les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits dans l'EET;
- b) une ou plusieurs certifications professionnelles – au moins l'une des suivantes : PMP, PMI, MBA, ing., ou la preuve d'une certification équivalente;

Pour chacune des ressources proposées, les renseignements et documents suivants doivent être fournis dans l'ordre ci-dessous :

- a) une description détaillée (y compris les dates – mois et années), le nombre d'années d'expérience dans le rôle précisé pour des projets comparables du point de vue de la taille, de la valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients, des responsabilités, etc.;
- b) une copie de la certification, du grade et/ou du diplôme pour remplir le critère.

Remarque : les points sont accordés à l'équipe (gestionnaire de projet et suppléant principal) sur la base de son expérience combinée.

(0 point) – Gestionnaire de projet et suppléant principal
L'un des deux ou les deux ne possèdent pas une expérience suffisante dans des projets de taille et de complexité comparables, indépendamment de la certification professionnelle.

(4 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal
Au moins l'un des deux :

- i. possède moins de 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possède aucune certification professionnelle.

(6 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal
Au moins l'un des deux :

- i. possède moins de 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification professionnelle.

(8 points) – Gestionnaire de projet :

- i. possède entre 4 et 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification professionnelle.

Et

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES :

Si aucune des ressources ne possède d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, vous obtenez 0 point pour la note combinée.

Si au moins l'une des ressources possède moins de 4 années d'expérience, mais aucune certification professionnelle, vous obtenez 4 points pour la note combinée.

Si au moins l'une des ressources possède moins de 4 années d'expérience et une certification professionnelle, vous obtenez 6 points pour la note combinée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198399/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198399

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198399

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

<p>– Suppléant principal :</p> <ul style="list-style-type: none">i. possède moins de 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;ii. possède une certification professionnelle. <p>(12 points) – Gestionnaire de projet et suppléant principal Les deux possèdent :</p> <ul style="list-style-type: none">i. plus de 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;ii. une certification professionnelle. <p>*Nombre minimal de points requis : 6</p>		<p>Si le gestionnaire de projet possède entre 4 et 10 années d'expérience et le suppléant principal possède moins de 4 années d'expérience et que les deux ressources détiennent une certification professionnelle, vous obtenez 8 points pour la note combinée.</p> <p>Si les deux ressources possèdent plus de 10 années d'expérience et une certification professionnelle, vous obtenez 12 points pour la note combinée.</p>
Total de la sous-section		

2.2.2 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et qualifications du superviseur de projet et de son suppléant principal (pour un maximum de 8 points)

La proposition devrait indiquer que le superviseur de projet désigné ou son suppléant principal possède les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits dans l'EET.

Pour chacune des ressources proposées, les renseignements et documents suivants doivent être fournis dans l'ordre ci-dessous :

- a) une description détaillée (y compris les dates – mois et années), le nombre d'années d'expérience dans le rôle précisé pour des projets comparables du point de vue de la taille, de la valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients, des responsabilités, etc.;
- b) une copie de la certification technique ou professionnelle, du degré ou du diplôme dans l'un des domaines suivants : électricité, électromécanique, électronique, mécanique, développement de logiciels, programmation informatique, technologie des réseaux ou télécommunications
Remarque : les attestations de cours offerts par un fabricant ne sont pas considérées comme l'équivalent d'un diplôme.

Remarque : les points sont accordés à l'équipe (superviseur de projet et suppléant principal) sur la base de son expérience combinée.

(0 point) – Superviseur de projet et suppléant principal
L'un des deux ou les deux ne possèdent pas une expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables, indépendamment des certifications professionnelles.

(4 points) – Superviseur de projet et suppléant principal
Au moins l'un des deux :

- i. possède moins de 4 années d'expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possède aucune certification technique ou professionnelle.

(6 points) – Superviseur de projet :

- i. possède entre 4 et 10 années d'expérience en supervision de projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification technique ou professionnelle.

Et
– Suppléant principal :

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES :

Si aucune des ressources ne possède d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, vous obtenez 0 point pour la note combinée.

Si au moins l'une des ressources possède moins de 4 années d'expérience, mais aucune certification technique ou professionnelle, vous obtenez 4 points pour la note combinée.

Si le superviseur de projet possède entre 4 et 10 années d'expérience et une certification technique ou professionnelle et que le suppléant possède moins de 4 années d'expérience mais aucune certification technique

2.2.3 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et qualifications du technicien et de son suppléant principal (pour un maximum de 8 points)

La proposition devrait indiquer que le technicien désigné ou son suppléant principal possède les niveaux déclarés d'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits dans l'EET.

Pour chacune des ressources proposées, les renseignements et documents suivants doivent être fournis dans l'ordre ci-dessous :

- a) une description détaillée (y compris les dates – mois et années), le nombre d'années d'expérience dans le rôle précisé pour des projets comparables du point de vue de la taille, de la valeur en dollars, de la complexité, des tâches, des clients, des responsabilités, etc.;
- b) une copie des certifications techniques dans les domaines suivants : électricité, électromécanique, électronique, mécanique, développement de logiciels, programmation informatique, y compris les attestations de cours offerts par un fabricant.

Remarque : les points sont accordés à l'équipe (technicien et suppléant principal) sur la base de son expérience combinée.

(0 point) – Technicien et suppléant principal

L'un des deux ou les deux manquent d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, indépendamment des certifications techniques.

(4 points) – Technicien et suppléant principal

Au moins l'un des deux :

- i. possède entre 6 mois et 4 ans d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possède aucune certification technique ou du fabricant.

(6 points) – Technicien :

- i. possède entre 4 et 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. possède une certification technique ou du fabricant.

Et

– Suppléant principal

- i. possède entre 6 mois et 4 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;
- ii. ne possède aucune certification technique ou du fabricant.

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES :

Si aucune des ressources ne possède d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables, vous obtenez 0 point pour la note combinée.

Si au moins l'une des ressources possède entre 6 mois et 4 années d'expérience, mais aucune certification technique ou du fabricant, vous obtenez 4 points pour la note combinée.

Si le technicien possède entre 4 et 10 années d'expérience et une certification technique ou du fabricant et que le suppléant principal possède entre 6 mois et 4 années d'expérience, mais aucune certification technique ou du fabricant, vous obtenez 6 points pour la note combinée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-198399/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-198399

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
hn467. 21120-198399

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467
CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

<p>(8 points) – Technicien et suppléant principal Les deux possèdent :</p> <ul style="list-style-type: none">i. plus de 10 années d'expérience dans des projets de taille et de complexité comparables;ii. une certification technique ou du fabricant. <p>*Nombre minimal de points requis : 4</p>		<p>Si les deux ressources possèdent plus de 10 années d'expérience et une certification technique ou du fabricant, vous obtenez 8 points pour la note combinée.</p>
Total de la sous-section		

D) La date de fermeture de l'invitation est prolongée jusqu'au **21 février 2019 @ 14h00 heure normale de l'Est (HNE)**.

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION
DEMEURENT INCHANGÉS**

APPENDICE 1 DE LA MODIFICATION 001

Travail additionnel Point 1

1. L'entrepreneur doit fournir un NAS (stockage en réseau) pour l'ARS (agent du renseignement de sécurité) pour stocker la vidéo. Le NAS doit avoir un minimum de 16 To.
2. Le vieux boîtier de camera doit être enlever dans le corridor de la classe de cours.

